



## **PROCES VERBAL**

### **COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES**

PV N°135 CDCJ/26

REUNION du 23 Mars 2022

Présents : Mr. AZZOUN F – BELORGEY B – IPOUA G – DUPUY G - FAVELIER R.

#### **1.1 CHANGEMENT DATES ET HORAIRES**

**La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :**

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
24433121	U13 D1	B	ST APOLLINAIR	1 SEMUR EPOISSES	1 30/04/2022	14H	02/04/2022		
24433171	U13 D2	A	AUXONNE	1 RUFFEY ST MARIE	1 26/03/2022	15H30			STADE PIERRE JOIGNEAUX à RUFFEY LES BEAUNE
24433198	U13 D2	B	ST APOLLINAIR	2 QUETIGNY AS	2 26/03/2022	14H	02/04/2022	15H	
24433335	U13 D3	A	MVF	2 PRECY	1 19/03/2022	15H	30/04/2022		STADE JULES PICARD 1 à PRECY SOUS THIL
24433121	U13 D1	B	ST APOLLINAIR	1 SEMUR EPOISSES	1 30/04/2022	14H	02/04/2022		
24433198	U13 D2	B	ST APOLLINAIR	2 QUETIGNY AS	2 26/03/2022	14H	02/04/2022	15H	
24441043	U13 D2	C	ST APOLLINAIR	4 CHEVIGNY ST SAUVEUR	2 30/04/2022	14H	02/04/2022	15H	
24433486	U13 D3	B	ST APOLLINAIR	3 DIJON U.L.F.E.	1 26/03/2022	14H			STADE TRIMOLET à DIJON
24433487	U13 D3	B	IS-SELONGEY	4 MVF	3 26/03/2022	14H			STADE DES COURVELLES 2 à SELONGEY
24433444	U13 D3	E	ST JEAN DE LOSNE	2 ENT OUGES	1 26/03/2022	15H		13H30	
24432827	U15 D1	A	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1 FONTAINE D'OUCHE AS	2 26/03/2022	15H		16H30	
24432829	U15 D1	A	IS-SELONGEY	1 MIREBELLOIS PONT/LAN	1 26/03/2022	16H		13H30	
24432830	U15 D1	A	MVF	1 ST APOLLINAIR	1 26/03/2022	15H			STADE SAINT ROCH 2 à MONTBARD
24432871	U15 D2	A	ST APOLLINAIR	2 BEAUNE A.S.	2 26/03/2022	15H		14H30	
24432931	U15 D2	C	U.C.C.F	1 SEMUR EPOISSES	1 26/03/2022	17H		15H30	
24432934	U15 D2	C	SEMUR EPOISSES	1 DAIX	1 02/04/2022	15H			STADE MUNICIPAL à EPOISSES
24432932	U15 D2	c	DAIX	1 UFCO	1 26/03/2022		06/04/2022	16H	
24432982	U15 D3	A	ENT POUILLY EN AUX.	2 MARSANNAY	2 26/03/2022	15H		17H	
24432758	U18 D2	B	MVF	2 ENT U.F.C.O	1 27/03/2022	10H			STADE SAINT ROCH 2 à MONTBARD

- Match 24432730 U18 D2 A ENT FCCL – ST JEAN DE LOSNE du 19/03/2022 se jouera le 26/03/2022 à 15h à Ladoix-Serrigny.
- Match 24432755 U18 D2 B UFCO – USCD du 19/03/2022 se jouera le 16/04/2022 à 16h00 à Mâlain.
- Match 24432830 U15 D1 MVF – ST APOLLINAIRE du 26/03/2022 se jouera à 14h.
- Match 24432932 U15 D2 C DAIX – UFCO du 26/03/2022 se jouera le 06/04/2022 à 17h00.
- Match 24433084 U13 D1 AIFC – DFCD 2 du 19/03/2022 est remis en date ultérieure
- Match 24433396 U13 D3 D ENT AISERE IZEURE – TILLES FC 3 du 19/03/2022 est remis en date ultérieure
- Match 24433512 U13 D3 C EFV – GENLIS du 19/03/2022 se jouera 23/03/2022 à 15h.
- Match 24433393 U13 D3 D SEURRE – AIFC du 12/03/2022 se jouera le 02/04/2022 à 15h.

Suite aux interclubs U11 (rassemblement joueurs U11 et U13) programmés le 9/04/2022 (voir plateau sur le site du district), les matchs ci-dessous ne peuvent pas être remis à cette date. La commission les remet à une date ultérieure.

- Match 24433200 U13 D2 FC FCNSC – FONTAINE LES DIJON 2
- Match 24433247 U13 D2-D POUILLY EN AUXOIS 1 - U.C.C.F 1
- Match 24433079 U13 D1-A GEVREY 1 – TILLES FC 1
- Match 24433387 U13 D3-D FC REMILLY (Mixte) 1 – TILLES FC 2

## 1.2 FORFAITS

### Match 24433442 U13 D3 US SAVIGNY – ST JEAN DE LOSNE du 19/03/2022

Forfait déclaré de ST JEAN DE LOSNE

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à ST JEAN DE LOSNE, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à US SAVIGNY.

Amende 30€ à SAINT JEAN DE LOSNE.

### Match 24432790 U18 D3 A DAIX – MANLAY 2 du 19/03/2022

Forfait non déclaré de MANLAY 2 (mail arrivé trop tard)

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à MANALY, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à DAIX.

Amende 100€ à MANLAY.

## 1.3 FORFAIT GENERAL

De ULFE - U15 D3-A

Amende 60€.

Les clubs devant rencontrer cette équipe doivent le rayer de leur calendrier.

## II – FEMININE

### 2.1 CHANGEMENT DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure
24442576	U13 FEM	A	DAIX	1 CHEVIGNY ST SAUVEUR	1 26/03/2022	15H		14H

- Match 24442603 U15 FEM VILLERS – FDFC du 19/03/2022 remis en date ultérieure
- Match 24442573 U13 FEM EFV – DAIX du 19/03/2022 remis en date ultérieure

## 2.2 FORFAITS

### Match 24442601 U15 FEM AS BEAUNE – USCD du 19/03/2022

Forfait non déclaré de USCD.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à USCD, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à AS BEAUNE.

Amende 30€ à USCD.

## 2.3 POINTAGE FEUILLES DE MATCH

### FMI non transmises au 19/03/2022 -Amende 20 €

<u>19/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule A Vougeot 1 - Gevrey Chambert 2
<u>19/03/2022</u>	U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule B St Apollinaire 2 - Neuilly Crim Sennece 1
<u>19/03/2022</u>	U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D F.C. Remilly (Mixte) 1 - Neuilly Crim Sennece 2

### FMI non transmises au 20/03/2022 -Amende 20 €

Match 24432727 U18 D2 Auxonne – Meursault

La Commission rappelle que les feuilles de match doivent être transmises au secrétariat pour le LUNDI MATIN

## III- F.M.I

### ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

## RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

## Journée du 19 Mars 2022

U15 D2 / Phase Printemps / Poule B Longvic 1 - Marsannay 1
U15 D2 / Phase Printemps / Poule C Daix 1 - U.C.C.F 1
U13 - D1 / Phase Printemps / Poule B Chevigny St Sauveur 1 - Fontaine Les Dijon 1
U13 - D1 / Phase Printemps / Poule B As Fontaine D'Ouche 2 - Semur Epoisses 1
U13 - D1 / Phase Printemps / Poule B Daix 1 - Quetigny As 1
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule A Meursault 1 - Auxonne 1
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule A Ent Cessey 1 - Beaune As 2
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule B Fontaine Les Dijon 3 - D.F.C.O (Fem) 3
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D Mvf 1 - Pouilly En Auxois As 1
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule D Daix 2 - Longvic 2
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule A Ent Manlay 1 - Ent Ccof 1
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule A Somberton Gissey Fc 1 - Pouilly En Auxois As 2
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D Beaune As (Fem) 3 - Seurre 1
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule D Asptt Dijon (Fem) 4 - Chenove 2
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule E Nolay 1 - Auxonne 2
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule B Marsannay 3 - Chevigny St Sauveur 3
U 13 - D3 / Phase Printemps / Poule C Gresilles F.C 2 - Quetigny As 3
U 13 - D2 / Phase Printemps / Poule C Gresilles F.C 1 - Is-Selongey 2

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJ valide les résultats acquis sur le terrain.

## **Prochaine commission : sur convocation**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : AZZOUN F.**  
**Le secrétaire : BELORGEY B.**